

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2012**

**Présidence : M. Yves Filippozzi**

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, Un représentant de l'administration communale ainsi le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 47 Conseillères et Conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

**Mmes Sava Patricia, Jordan Meier Andréane, Muller Gabrielle, Perrenoud Charlotte, Schiltknecht-Morier Anne, Schläppi Martine, Zimmermann Laurence**

**MM. Bovay Grégory, Buzer Joël, Chevaley Jacques, Droz Patrice, Herrero Carlos, Heynick Mitchell, Laurent Jacques, Leresche Alain, Zapf Pirre.**

**Absente:**

**Mme Jolivat Isabelle**

**La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.**

Délai pour la séance du 24 septembre 2012 : **le lundi 10 septembre 2012**

**Ordre du jour :**

Le point 13 motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2012
5. Communications du bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. **Préavis no 07/2012** concernant la gestion et les comptes 2011 de la CIEHL
8. **Préavis no 08/2012** concernant la gestion et les comptes 2011 du Fonds Culturel Riviera
9. **Préavis no 09/2012** concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2011
10. Réponse à l'interpellation du Conseiller M. Patrick Brunschwig, intitulée : « Children Palace ou Children pas à sa place »
11. **Elections :**
  - a. du Président du Conseil
  - b. du 1<sup>er</sup> Vice-président
  - c. du 2<sup>ème</sup> Vice-président
  - d. de deux scrutateurs
  - e. de deux scrutateurs suppléants
12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
13. Propositions individuelles et divers.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 2. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil Communal M. le Président procède à l'assermentation de Mme Dominique Gabrielle Pasche (SO), qui remplace Mme Béatrice Christinat, qui promet de respecter le serment en levant la main droite.

Pour information, Mme Dominique Gabrielle Pasche a été désignée par le groupe parlementaire, puisqu'il n'y avait plus de personne disponible parmi les viennent-ensuite.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2012

p. 114 - A la fin du 1er paragraphe de l'intervention de M. Schwab, il faut lire « essayer la voie optimale »  
p. 116 - 3<sup>ème</sup> paragraphe intervention de M. Schwab il faut lire GEDERIVIERA et non GD Riviera

p. 115 - Intervention de Mme Marie-France Vouilloz, il faut lire SITE et non SIT.

p. 119 - 1<sup>er</sup> paragraphe Intervention de Mme Antoinette Siffert, il faut lire AMF Accueillantes en milieu familial et non ACF

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 5. Communications du Bureau du Conseil

#### -Représentations

#### Le président a représenté le Conseil :

- le 03.05 - Assemblée Générale Ordinaire de Promove au Château de Chillon
- le 06.05. - Concours Agility des amis du Chien à St-Légier
- le 10.05 - After Work Lounges au Suisse Majestic Grand Hôtel à Montreux
- le 22.05 – Rencontre les présidences des Conseils communaux vaudois, salle du Grand Conseil au Palais de Rumine à Lausanne.
- le 26.05 - Cérémonie de fin d'études de l'Ecole Internationale du Haut Lac à l'aula du collège de Clos Béguin à St-Légier
- le 02.06 - 24<sup>e</sup> grand prix des villes sportives, au centre sportif du Praz Dagoud à St-Légier. Félicite la délégation de St-Légier pour avoir remporté le 1<sup>er</sup> prix
- le 09.06 - Vernissage de l'exposition « traits de plumes » de l'artiste Isa Barbier, au Château d'Hauteville
- le 23.06 - Sortie annuelle du Conseil Communal de Blonay à Château-d'Oex.

#### - Courrier

**M. Yves Filippozzi** lit la lettre du 25.05.2012 adressée par Mme Béatrice Christinat :

*Pour des raisons professionnelles et de santé, je ne peux plus assumer ma charge de conseillère communale et désire de ce fait donner ma démission en tant que Conseillère communale pour le 31 mai 2002.*

*Je me permets de vous l'annoncer afin que le groupe socialiste au Conseil communal puisse me trouver un successeur.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux débats du Conseil et forme tous mes vœux pour l'avenir de notre belle commune.*

*Je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes meilleures salutations.*

## **Information**

Accompagné de l'huissier, le président a procédé le 15 juin 2012 au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP, relatifs aux votations du 17 juin 2012

Le règlement des indemnités du conseil communal aura lieu au mois de juillet, l'indemnité de ce soir, en liquide, est à emporter à l'issue de notre séance qui sera suivie d'une verrée.

## **Résultats des votations fédérales du 17 juin 2012**

Electeurs inscrits : 2'920

- No 01 Objet : Epargne-logement  
647 oui, 814 non, 51.61% de participation
- No 02 Objet : Droits populaires  
208 oui, 1'269 non, 51.78 % de participation
- No 03 Objet : Modification LaMal  
118 oui, 1'377 non, 51.85 % de participation

## **Résultats des votations cantonales du 17 juin 2012**

Electeurs inscrits : 2'920

- No 01 Objet : Assistance au suicide  
Suffrages initiative  
22 sans réponse, 508 oui, 958 non, 51.58% participation

Suffrages contre-projet  
32 sans réponse, 916 oui, 540 non, 51.58% participation

Suffrages pour la question subsidiaire  
80 sans réponse, 340 en faveur de l'initiative, 1'068 en faveur du contre-projet. 51.58% participation

## **6. Communications de la Municipalité**

### **M. Dominique Epp, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers c'est avec grand plaisir que je peux relater le grand prix des villes sportives. Comme le président l'a dit, il a eu lieu ce 2 juin à St-Légier. Cette manifestation a été organisée par les Communes de Blonay et St-Légier. C'est avec une fierté toute particulière que la Municipalité et votre serviteur, ministre des sports, vous informons ou vous rappelons le podium de ce grand prix : 3<sup>ème</sup> Romont, 2<sup>ème</sup> St-Maurice et 1<sup>ère</sup>, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive St-Légier.

C'est pour la Municipalité, l'occasion qu'elle ne ratera pas, de remercier 2 conseillers communaux qui ont œuvré 10 ans durant à la création de l'esprit d'équipe qui est le leur aujourd'hui, j'ai nommé MM. J. Reymond, G. Marti, « que je vous prie d'ovationner ».

La Municipalité a pris acte de la démission, plutôt de la renonciation de M. J. Reymond à son poste, avec regrets. Nous comprenons tout à fait ses motivations et la Municipalité reste tout de même particulièrement confiante dans l'équipe d'encadrement qui prendra la relève, en les personnes de Guy Marti qui restera quelques temps pour passer le témoin à l'équipe de jeunes qui sont : Johann Hochuli et Steve Bovay, que vous connaissez probablement.

Nous souhaitons un excellent succès à cette équipe et sommes tout à fait confiants dans les résultats qui suivront, puisque le 25<sup>ème</sup> grand prix aura lieu à Bulle début juin 2013. Je vous encourage d'ores et déjà à noter la date dans votre agenda pour soutenir cette équipe.

Je vous en remercie.

#### **7. Préavis no 07/2012 concernant la gestion et les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Rapporteur : M. Guy Marti

##### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2011 ;
- Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2011.

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandé, elle est close.**

**Au vote, le préavis Municipal no 07/2012 est accepté à la majorité des voix moins 3 abstentions.**

#### **8. Préavis no 08/2012 concernant la gestion et les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera**

Rapporteur : M. Patrick Bays

##### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission intercommunale de gestion propose :

- Adopter les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera.

**La discussion n'est pas utilisée, elle est close:**

**Au vote, le préavis municipal no 08/2012 est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire.**

#### **9. Préavis no 09/2012 concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2011**

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- les comptes communaux 2011, pages 47 à 110
- les comptes 2011 des écoles, pages 117 à 129
- examen des comptes 2011 par la COGEST (chap. 3)

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le Pt 1 des conclusions du préavis municipal (p. 110) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre
- Puis discussions sur les vœux de la COGEST

La parole sera ensuite donnée au Président de la COGEST afin qu'il puisse se prononcer sur la position de la commission par rapport aux réponses éventuelles de la Municipalité.

- Gestion communale 2011, pages 3 à 45, chapitre par chapitre
- Rapports annexés

Ensuite de quoi le Conseil votera le Pt 2 des conclusions du préavis municipal (p. 110).

Rapporteur: M. Thierry George

La commission concernant la gestion communale 2011 et comptes 2011 arrive à la conclusion : elle remercie la Municipalité, le secrétaire communal ainsi que le boursier communal pour l'excellente collaboration et la confiance témoignée durant ces travaux. Au vu de son rapport la commission invite le conseil communal :

### **Conclusions :**

- Adopter les comptes communaux 2011 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2011.

**La discussion sur les comptes est ouverte chapitre par chapitre :**

### **COMPTES COMMUNAUX 2011** (p. 47 à 110)

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE** (p. 48 à 51)

**La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close**

#### **2. FINANCES** (p. 52 à 53)

**La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close**

#### **3. DOMAINES & BATIMENTS** (p. 54 à 65)

**La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close**

**M. Guy Marti** souhaite des éclaircissements relatifs aux frais de téléphones figurant au compte qui se termine par ...3182 reporté sur plusieurs pages. Un montant global a été reporté dans les comptes, puis par bâtiments. Sommes-nous obligés d'avoir, dans nos bâtiments, des téléphones, s'agit-il de frais d'abonnements ou de frais de communications ? On constate que dans certains bâtiments il n'y a pas de frais de téléphones, par exemple au collège de la Chiésaz, Pangires certainement reportés à la page du SDIS, Bâtiment forestier ou buvette de Praz Dagoud, si on n'a pas d'obligations, y aurait-il une réflexion à faire à ce sujet par rapport à ces montants qui sont à payer. Monsieur le Président demande que, lors de chaque intervention, le no de page soit précisé dans le but de permettre de faire un procès-verbal le plus précis possible.

**M. Jean Dupraz :** à la page 54 les positions des comptes no 320.3146 et 320.4659, je lis (chemin d'accès à La Châ fr. 73'118.15) sur le 1<sup>er</sup> poste. Le second, (chemin d'accès la Châ fr.13'726.--), si j'ai bien compris c'est le même objet, en réalité fr. 87'000.—, ma question : pour quelle raison le montant a été divisé ? Je ne vois pas très bien que fait une piste forestière la haut vu qu'il y a un chemin d'accès à la Châ et j'aimerais savoir pour qu'elle raison vous avez séparé ce montant en deux et surtout je vous fais remarquer que cela dépasse largement les compétences municipales car pour un montant supérieur à fr. 50'000.—sauf erreur on vote un préavis.

**M. Gérald Gygli, Municipal :** concernant les téléphones, effectivement aujourd'hui tout le monde a des natels, on peut se poser la question. Nous sommes tout à fait ouverts à supprimer certains téléphones dans certains bâtiments, toutefois nous allons en garder un à la buvette de Praz-Hier car les natels ne passent pas bien, il y a de grosses difficultés, on va le maintenir. Pour la petite histoire il y a une crousille, étonnamment elle est régulièrement remplie par les personnes qui utilisent le téléphone, cela ne figure pas dans les comptes pour 2011, mais j'espère que pour 2012 il y aura une rubrique du bon côté de la colonne pour montrer que ce téléphone ne fait pas que coûter, c'est le seul que l'on aimerait maintenir. Les autres tels que la Grande Salle, on peut se poser la question, c'est une réflexion qui peut se faire, c'est forcément des abonnements qui coûtent.

Concernant le chemin d'accès, je me permettrai d'apporter une petite précision, ce n'est pas le chemin d'accès pour le restaurant uniquement, il s'agit d'un chemin d'accès pour les habitants et les propriétaires de chalets dans le secteur, dont le chalet de la Châ. Nous n'avons pas fait cela pour notre restaurant, nous avons eu des demandes écrites de personnes qui habitent là haut et qui ne pouvaient plus monter même avec un 4x4. Je donnerai un petit rappel pour la commission qui a fait le travail pour rapporter sur le préavis de la Châ, nous avons fait un transport pour monter à la Châ, avec un véhicule de la forêt et nous étions à la limite de ne pas pouvoir monter en raison de l'état du chemin qui ressemblait plus à un ruisseau qu'à un chemin. Nous avons essayé de faire des petits travaux de moindre importance pensant que cela suffirait. Les matériaux utilisés pour boucher les ornières pour permettre à un 4x4 de monter, ont été gentiment nettoyés par les premiers orages et nous avons dû prendre l'option de faire des travaux un peu

plus lourds. Le service des routes à pris ce problème en main, et l'a partagé avec le service des forêts. Nous avons pu ainsi profiter de la main-d'œuvre du dit service ce qui a permis de baisser le montant de la facture. La facture que vous voyez ici ce n'est pas une facture que la commune a payée, il y a forcément des prestations de tiers (l'entreprise Pache) pour ne pas la nommer, qui travaille en collaboration avec notre service de la forêt, il y a donc également les hommes de notre service, par conséquent des écritures internes qui viennent s'ajouter ce qui fait le montant des fr. 73'000.--. Je profite également de préciser que les travaux liés à ce chemin, font partie de la péréquation sur les routes et nous allons récupérer, au bout du compte, une bonne partie, soit le 70% de la somme dépensée.

**La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close**

4. **TRAVAUX** (p. 66 à 71)
5. **INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES** (p. 72 à 75)
6. **POLICE** (p. 76 à 77)

**La discussion pour ces trois comptes est ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

7. **SECURITE SOCIALE** (p.78 à 79)

**La discussion est ouverte :**

**Mme Vouilloz Burnier :** je vois sous Prévoyance 720.3515, prévoyance et aide sociale 4'176'382.- auxquels s'ajoute un solde 2010 et on arrive à 4'406'921.--, sachant combien la Municipalité est regardante lorsqu'il s'agit des subventions qu'elle octroie généreusement à la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants, j'aurais aimé pouvoir disposer d'un détail précis pour savoir ce que devient cet argent payé par notre communauté au canton. Cela dit je vois qu'il est distribué au DSAS ainsi qu'au SPJ, j'aimerais savoir si la Municipalité a un droit de regard sur les subventions qui sont ainsi généreusement distribuées au canton.

**M. Alain Bovay, Syndic** nous n'avons pas la réponse que vous souhaitez pour 2011. Ce qui est à prendre en compte ce sont les acomptes, au niveau de la transparence il est vrai que le DSAS (Département des Assurances Sociales) nous donne le détail par rapport au différents montants qui sont réclamés pour l'alimentation de différents fonds par rapport a des prestations qui ont été retenues et fixées par le Département. Si nous avons un droit de regard, c'est uniquement un droit de regard, si vous souhaitez plus d'informations on veillera lors de la prochaine séance du conseil communal, si on peut avoir le détail. Actuellement nous ne les avons pas encore reçus pour la facture 2010. Si on les reçoit, on peut vous le donner, cela vous donnerait une idée sur les attributions de ce fonds à l'aide sociale qui concerne également les différents services de ce même département.

**La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.**

8. **SERVICE DES EAUX** (p. 80 à 81)

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT** (p. 83)

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**CHARGES & REVENUS** (p. 84 à 85)

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**COMPTES AFFECTES** (p. 87 à 88)

**CHIFFRES CLES** (p. 89 à 95)

**M. Pierre-Alain Poletti :** à la page 93 Fonds de Réserve, Provision pour risques de perte sur impôts, nous avons un fonds de réserve qui a diminué d'env. 57'000.—, c'est de l'argent réellement perdu, qu'est-ce qu'on a comme objet pour lesquels on va puiser dans ce fonds de réserve, s'agit-il de l'argent que l'on attendait et qui n'est pas venu ou une contestation ?

**M. A. Bovay, syndic** : s'agissant de provision concernant les impôts, nous avons un regard limité, nous ne gérons ni l'encaissement des impôts, ni la taxation, ce sont des chiffres qui nous sont communiqués par l'ACI respectant à la virgule près, les sommes qui nous sont demandées d'appliquer, de transmettre dans nos comptes. Cela fait partie d'un des principaux travaux de l'organe de révision, c'est de s'assurer que le montant transmis par l'ACI, se retrouve exactement également dans nos comptes. Ce n'est qu'une information. Nous n'avons pas de bras de levier sur ces informations.

**La discussion est toujours ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR** (p. 97)

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2011** (p. 99)

**RESUME DES COMPTES 2011** (p. 101 à 109)

**ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ  
COMPTES 2011 – REPARTITION INTERCOMMUNALE** (p. 117 à 129)

**La discussion est ouverte pour ces quatre postes, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3** (p. 14 et 18)

**M. Pierre-Alain Poletti** : point 3 page 14 lettre b, (un emprunt de CHF 3'000'000.-- sera remboursé en 2013) dois-je comprendre que cela va donner lieu à un nouvel emprunt qui sera à négocier en 2013, en espérant que le taux ne remonte pas d'ici là ?

**M. Alain Bovay, syndic** : en effet en 2013, le moment venu, par appel d'offres, selon la procédure habituelle nous mettrons en concurrence les différents partenaires financiers et également une des sociétés qui se charge d'élargir l'appel d'offre afin que nous ayons les meilleures conditions du marché.

**M. Pierre-Alain Poletti** demande si cette opération donne lieu à un préavis ou c'est une opération interne à la Municipalité

**M. Alain Bovay, syndic** : c'est interne à la Municipalité en fonction du plafond d'endettement bien entendu. C'est la résultante des préavis que vous avez votés ces dernières années. Il s'agit d'un renouvellement.

**La discussion est toujours ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**La discussion générale sur les comptes est ouverte :**

**La discussion est close.**

**Au vote, le point 1 des conclusions du préavis Municipal no09/2012 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.**

**CONSEIL COMMUNAL** (p. 4 à 11)

**ADMINISTRATION GENERALE** (p. 12)

**FINANCES** (p. 13 à 20)

**TERRAINS, FORETS & ALPAGES, VIGNES** (p. 21)

**BATIMENTS** (p. 22 à 24)

**POLICE DES CONSTRUCTIONS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** (p. 25 à 28)

**VOIRIE** (p. 29)

**GESTION DES DECHETS** (p. 30 à 34)**EAUX USEES ET EAUX CLAIRES** (p. 35)**INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES** (P. 36)

**M. Daniel Rubli** une question concernant le chapitre 520 dans le cas du projet de Clos Béguin 6. Les autorités scolaires sont étroitement associées à la réflexion et aux décisions à prendre. Lorsque la construction va démarrer, la Municipalité entend nommer une commission de construction pour suivre les travaux ?

**M. G. Gygli, Municipal** : oui il y aura une commission de construction.

**ECOLES** (p. 36)**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA ET POLICE CANTONALE** (p. 36)**SERVICES GENERAUX A LA POPULATION** (p. 37 à 39)**SECURITE SOCIALE** (p. 39)**SERVICES INDUSTRIELS** (p. 40 à 45)

**Mme Vouilloz Burnier Marie-France** : remercie la Municipalité d'avoir mis ce joli tableau sur le captage et distribution de l'eau en m<sup>3</sup> que la commission de gestion avait demandé l'année dernière avec insistance. Merci.

**La discussion est ouverte sur ces chapitres, la parole n'est pas demandée, elle est close.**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

**Mme Vouilloz Burnier Marie-France** : j'aimerais revenir dans le rapport de la commission de gestion sur un vœu qui avait été formulé par l'ancienne commission de gestion en 2010 – Construction d'une crèche garderie et le vœu est repris tel quel en italique. L'étude d'un projet entièrement nouveau a été reprise en 2011, j'aimerais, par intérêt de l'ensemble du conseil communal, que la Municipalité nous en dise un peu plus sur le projet et où en est-il actuellement. J'aimerais savoir s'il y a plusieurs projets qui sont mis en concurrence.

**M. G. Gygli, Municipal** : concernant la Crèche garderie, lors de notre prochaine séance du conseil communal, la Municipalité vous proposera un crédit d'étude pour un projet auquel vous serez priés de vous associer et donc ce sera pour la prochaine séance, nous avons penché sur les anciens vestiaires et l'ancienne buvette du foot club de St-Légier.

**Vœu no 1**

**La discussion est ouverte,**

**M. Alain Bovay, Syndic** : bien entendu le vœu qui a été formulé par la Commission de gestion qui répond déjà en partie, mais qui tout de même mérite des éclaircissements supplémentaires. Entre la fin de l'année dernière et cette année il s'en est passé des événements et on peut vous confirmer que le vœu sera exaucé. Il faudra que nous nous mettions d'accord avec le prochain président(e) du conseil communal afin de fixer une date pour la présentation du plan général d'évacuation des eaux. Ce plan vient d'être validé par le canton, il y a de cela quelques semaines seulement. En l'occurrence on devrait pouvoir présenter la nouvelle démarche concernant la taxation des eaux claires, revue, avant de venir devant vous avec un règlement, voire les annexes qui seront modifiées. Forcément cela prend du temps. Cela avance, nous allons dans le sens de la Commission de gestion.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le point 2 des conclusions du préavis municipal no 09/2011 est accepté à la majorité moins 1 abstention.**



## 10. Réponse à l'interpellation du Conseiller M. Patrick Brunschwig, intitulée : « Children Palace ou Children pas à sa place »

**Patrick Brunschwig** : tout d'abord je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse, j'imaginai bien qu'elle aurait eu un peu de peine à répondre vu que c'est une affaire qui date de l'ancienne municipalité. J'ai quand même quelques remarques à faire.

- *Toutes les garderies à St-Légier ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique. Par conséquent et par soucis d'égalité de traitement, Children Palace aurait dû suivre la même procédure. Ceci d'autant plus qu'une garderie ne figure pas dans la liste des objets pouvant être dispensés d'enquête publique. Mais comme l'a dit justement M. De Gautard, ancien syndic, il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité ! Par conséquent, comme on a aucune possibilité de changer une affectation contraire au règlement on a tout simplement « oublié la mise à l'enquête publique »*
- *Même s'il y a forte demande ! cela ne justifie pas l'implantation de cette garderie dans la zone la polluée de la commune.*
- *Une mise à l'enquête aurait eu l'avantage entre autre de signaler que le petit jardin d'enfants est situé sur la nappe d'une vingtaine de câbles haute et basse tension de Romande Energie alimentant toute la région (70 cm de profondeur) En outre ce jardin est juste à côté de la route Pré au Blanc. Tous les véhicules qui descendent sont sur les freins. Or il faut savoir que les particules fines PM10 hautement cancérigènes sont issues aussi de la poussière dégagée par les freins.*
- *Quant à la réponse du 10 décembre 2007 concernant ma demande d'un contrôle de pollution aux abords des tennis, terrain de foot, route des 2 villages, je rappelle qu'à la suite de cette interpellation, le conseil a voté une résolution demandant à la Municipalité de faire des mesures de pollution en particulier dans les zones sensibles par une petite boîte pour contrôler ce cas. Rien n'a été fait et savez-vous pourquoi ? parce que les valeurs limites sont largement dépassées et que dans ces conditions on devrait interdire d'utiliser ces terrains.*
- *Pour terminer j'adresse un message à Mme Grand-d'Hauteville directrice de Children palace pour lui signaler qu'il existe pas très loin une magnifique propriété de 300'000 m2 avec château et plusieurs dépendances, propriété de la même famille, pouvant accueillir une garderie ceci dans un cadre exceptionnel, loin de toute pollution, avec de nombreuses possibilités de promenade.*
- *Ainsi Children Palace pourrait devenir Children Paradise !!*

## 11. Elections

### a) De la Présidente du Conseil Communal

**M. Jean-Luc Burgy** présente la candidature de Madame Anne Morier, en qualité de Présidente du Conseil.

Bulletins délivrés :	47
Bulletins rentés :	47
Bulletin blanc :	01
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Mme Anne Morier est élue avec 46 voix.

**Mme Anne-Morier** remercie pour la confiance qui lui est accordée. Une pensée pour son beau-père qui a tenu une place importante dans la politique de ce village et qui serait content de la voir à cette place.

### b) Du 1<sup>er</sup> Vice-président

**M. Guy Marti** présente la candidature de M. Daniel Berner, en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil.

Bulletins délivrés :	47
Bulletins rentés :	47
Bulletin blanc :	02
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

M. Daniel Berner est élu avec 43 voix.

Les voix éparses sont les suivantes :

Mme Schiltchnect Spörri Carole, a récolté 2 voix

c) Du 2<sup>ème</sup> Vice-président

**M. Alain Vionnet**, présente la candidature de Mme Tommasina Maurer, en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil.

Bulletins délivrés :	47
Bulletins rentés :	47
Bulletin blanc :	03
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Mme Tommasina Maurer est élue avec 44 voix.

d) De deux Scrutateurs

**Monsieur Guy Marti**, propose la candidature de M. Michel Aubert, en qualité de scrutateur.

**Mme Monique Niederoest**, propose la candidature de Mme Marie-France Vouilloz Burnier, en qualité de scrutatrice.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier et M. Michel Aubert, sont élus par acclamation.**

a) De deux scrutateurs suppléants

**M. Pascal Vienet**, propose la candidature de Mme Céline Morier, en qualité de scrutatrice suppléante.

**M. Alain Vionnet**, propose la candidature de Mme Dominique Gabrielle Pache, en qualité de scrutatrice suppléante.

**Mmes Céline Morier et Dominique Gabrielle Pache sont élues par acclamation.**

## 12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

**M. Pierre-Alain Besson** : dans sa dernière séance le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera a pris les décisions suivantes :

- Mettre un nouveau président en la personne de Monsieur Kresbe de la Tour-de-Peilz.
- Nommer un vice-président, M. Blanchod, Blonay.
- Renouveler les scrutateurs.
- Adopter les préavis sur les comptes 2011 et sur la gestion 2011.
- Nommer une commission concernant la planification des statuts pour l'intégration des SDiS dans la sécurité riviera. Le représentant, pour la Commune de St-Légier, sera M. Mamin.
- Déposer le préavis concernant le budget 2013 qui sera remis à la commission de gestion.

Une précision concernant la modification des statuts concernant la Sécurité Riviera et l'intégration du SDIS. Ceux-ci doivent d'abord être approuvés par le Conseil intercommunal Sécurité Riviera et ensuite ils seront présentés devant votre Conseil.

**La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée elle est close.**

## 13. Propositions individuelles et divers

**M. Jean Dupraz** : j'aimerais adresser un coup de chapeau à notre Municipalité et au service concerné, la voirie. Ils nous ont préparé quelque chose de superbe, un chemin bucolique qui tient lieu de trottoir entre le chemin de Lussy et le chemin du Flumez, je trouve que cette solution est absolument harmonieuse, parfaitement intégrée et il est très agréable de se promener en bordure de route sur un tel cheminement. J'encourage notre Municipalité à continuer dans cette voie plutôt que de bétonner systématiquement des trottoirs dans des zones qui ne s'y prêtent absolument pas.

2<sup>ème</sup> chose j'aimerais savoir s'il y a une différence de traitements au sujet de lieux donnés particuliers. Vous connaissez tous le giratoire d'Antoinette (il s'agit du giratoire demandé, à cors et à cris, par une ancienne conseillère Antoinette Keusen) c'est le giratoire qui se trouve au bas de la commune au Rio Gredon, il est parfaitement entretenu, magnifique. On arrive sur la commune de St-Légier, on poursuit le cheminement et on est en train de préparer un giratoire plus fonctionnel et il me semble qu'il aura très bonne allure, malgré qu'il nous coûte très cher et que cela me reste en travers de la gorge. Ensuite on arrive au 3<sup>ème</sup> giratoire, le Genévrier, et là je suis désolé, mais c'est vraiment lamentable de voir un tel chenit au milieu de la route, jadis il y avait des massifs de roses de couleurs différentes, une arborisation légère, tandis que maintenant, c'est une arborisation démentielle, et je me demande si on fait la tête au gens du Genévrier pour ne pas leur entretenir le giratoire, j'aimerais savoir si je peux obtenir une réponse à ce sujet.

**M. Guy Marti :** j'aurai 3 points ; j'aimerais remercier le service des forêts pour l'accueil lors de la sortie du Conseil communal, c'est toujours un plaisir de se rendre à ce bâtiment. L'organisation et l'exposé, malgré que l'on connaisse bien les lieux, c'est toujours enrichissant, je souhaiterais les remercier, de nous avoir concoctés une jolie matinée.

Je souhaite profiter de remercier l'ensemble de tous les intervenants qui ont participé pour le rapport et la gestion des comptes de l'exercice 2011 quand on voit le temps qu'il faut pour rédiger un tel cahier. Pour une Commission de gestion, faire des investigations pour effectuer son rapport. J'aimerais que chacun soit remercié, autant le boursier que le secrétaire municipal, et je relèverai simplement et féliciterai la Commission de gestion. J'ai apprécié la ponctualité du rapport.

En outre j'aimerais revenir sur les villes sportives étant donné que nous en avons parlé en début de législature.

24<sup>ème</sup> grand prix des villes sportives

*2012 c'est la 2<sup>ème</sup> année de suite que notre Commune est l'hôte de la plus grande compétition inter villes de Suisse. 2012 c'est la 10<sup>ème</sup> année de collaboration avec Erika et Jacques Reymond-Hess et votre serviteur, 2012 c'est également la 2<sup>ème</sup> année de suite que notre Commune se positionne sur la plus haute marche du podium.*

*Par cette magnifique deuxième victoire consécutive notre jeune phalange rentre dans le cadre fermé des 4 localités ayant réussi la passe de deux victoires consécutive sur les 81 qui ont pris part à cette manifestation depuis son lancement en 1989.*

*Par cette victoire, notre équipe avec une moyenne d'âge de 20 ans tenait à cœur de démontrer que sur nos terres par une journée pluvieuse en 2011 ou ensoleillée en 2012 elle reste maître chez elle.*

*Sur les 8 épreuves, notre équipe en remporte 3 pour au final distancer de 15 points au général la localité de St-Maurice.*

*Si notre équipe a été remarquable, je souhaiterais féliciter et remercier tous les services de notre commune ainsi que les bénévoles qui ont collaboré avec le comité et le staff du grand prix des villes sportives car sans votre implication et vos compétences, cette journée n'aurait pas été ce qu'elle a été.*

*Bravo à tous.*

*2013 1/4 de siècle pour les villes sportives et je souhaite vivement que cette jeune équipe de St-Légier-La Chiésaz puisse devenir la première localité à remporter 3 années consécutives cette compétition.*

*Et pour terminer, Monsieur le syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Erika, Jacques et votre serviteur vous remercient pour votre étroite collaboration, votre confiance que vous nous avez témoigné depuis 2003.*

*Nous vous remettons comme informé en 2011 notre mandat et garderons de merveilleux souvenirs ainsi que de belles images insolites qui ont pimenté ces années de collaboration.*

*Et comme nous tenons à cœur que cette merveilleuse équipe puisse perdurer nous souhaitons que vous soyez enthousiastes avec le staff que nous vous proposerons.*

*Monsieur le syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, je vous remets le trophée du 24<sup>ème</sup> grand prix.*

**M. Dominique Epp, Municipal :** en souvenir du 24<sup>ème</sup> grand prix des villes sportives la Municipalité a grand plaisir à vous faire un petit cadeau à vous tous que vous pourrez prendre auprès des huissiers en sortant.

**M. Claude Schwab, Municipal :** j'aimerais brièvement répondre à l'interpellation de M. Dupraz. Je prends humblement note de ses commentaires sur le giratoire du genévrier, il faut dire que quand j'y passe, avec la circulation je ne regarde pas tellement ce qu'il y a au milieu, mais plutôt ce qu'il y a autour. Il faut

rappeler que 40'000 véhicules passent sur ce tronçon c'est sauf erreur la plus chargée des routes cantonales. Ceci dit je prends note. Vous savez aussi avec moi que l'entretien de ce genre de giratoire requiert une sécurité qui est de plus en plus difficile à résoudre, ceci dit on tâchera de faire mieux et pour le giratoire intermédiaire au dessus du Rio Gredon, dont les travaux avancent rapidement, vous avez pu le constater nous allons probablement vous offrir un petit jet d'eau.

**Mme Michèle Petetin** : j'aimerais rectifier certaines rumeurs circulant à mon sujet, à savoir que je serais absente aux séances du Conseil de Fondation pour l'accueil de l'enfance, Conseil dans lequel je représente le Conseil communal de St-Légier. Je démens ces rumeurs que je qualifierai de calomnieuses et j'invite les ou la personne à l'origine de ces rumeurs de venir me voir, pour autant qu'elle soit dans la salle.

**M. Patrick Brunschwig** : j'aimerais intervenir au sujet d'une information lue dans le journal de la commune au sujet d'une nouvelle ligne de bus. Coût de l'opération, environ fr. 400'000.—connaissant l'état de nos finances communales, je me pose la question, parce qu'en fait le parcours utilisé par ce bus dans notre commune, c'est 3 km. Fr. 400'000.—pour 3 km me paraît beaucoup d'autant plus qu'il y a un bus au bout du pont de Fenil et un train à 500 m. Ne pourrait-on pas trouver une solution autre qu'une ligne de bus qui part de Vevey ? En plus je me pose la question si c'est vraiment nécessaire, la grande majorité de ces entreprises ne payant pas les impôts sur St-Légier, je ne vois pas pourquoi, le contribuable de St-Légier devrait payer le bus. On pourrait peut-être mener une enquête auprès de ces entreprises pour savoir combien de personnes sont intéressées par cette ligne et je serai très étonné qu'il y ait beaucoup. La plupart sont en voitures et viennent aussi de l'autre côté du lac, il serait bien puisqu'on parle de maîtrise des finances communales, par des engagements raisonnables et réfléchis. Je pense que l'on pourrait faire une petite enquête auprès de ces entreprises et savoir si les gens sont intéressés.

**M. Dominique Epp, Municipal** : pour répondre à M. Brunschwig, il y aura de toute façon un préavis à la rentrée qui vous sera présenté par rapport aux arrêts de bus et qui coûteront aussi aux alentours de fr. 250'000.--, je pense que nous pourrions débattre sur ce sujet. Nous aurons également l'occasion de débattre de l'utilité ou non de cette ligne et je pense que vous aurez aussi à ce moment là plus d'éléments.

**M. Eric Rochat** : juste un mot à M. Brunschwig, je crois pouvoir exprimer la reconnaissance de certains membres de la Commission des finances. Il y a deux ans lorsqu'on a dû reprendre les actions des VMCV, ils vous ont signalé que ces actions étaient vendues trop bon marché et vous ont même proposé de ne pas procéder à l'échange qui nous était proposé, donc on savait qu'il allait nous coûter très cher. Puisque le Fonds de la caisse de pension était déficitaire de 10 mio. 4 membres de la Commission des finances se sont trouvés seuls à défendre ce point de vue. Il est au fond dommage que vous n'ayez pas voté avec nous, on se serait sentis un peu plus appuyés.

**Mme A. Siffert, Municipale** : je vais d'abord m'adresser à M. Brunschwig, comme vous je suis inquiète sur la situation de Childen Palace, mais pas pour les mêmes raisons ; en effet selon décision du Tribunal fédéral du 1<sup>er</sup> juin 2012 Children Palace devrait être fermé le 31 juillet 2012. Contrairement à ce que vous auriez pu entendre il n'y pas eu de maltraitance envers les enfants. Il s'agit principalement de personnel non qualifié, l'exploitante n'a pas respecté les exigences du SPJ, au départ le rêve de l'exploitante était semblable à celui de M. Brunschwig, c'est à dire de pouvoir disposer de locaux dans une magnifique propriété située près de la halte du château d'Hauteville, mais malheureusement ce n'était qu'un rêve. Une autre information concernant la sécurisation du chemin du Péage sur la route de Chatel-St-Denis, ce secteur a fait l'objet de nombreuses séances et courriers entre l'Etat, les communes de St-Légier, Blonay, et les riverains ; suite au feu vert du service des routes, des transformations seront apportées afin de transformer le passage pour piétons en une zone d'aide à traverser ; ce passage, actuellement peu visible sera remplacé par une chaussée peinte en rouge sur une distance d'environ 50m. Un signal (céder le passage) au débouché du chemin du Péage sera remplacé par un stop. Ces travaux devraient, si possible se faire cet été, avant la rentrée scolaire.

**M. Giuseppe Singarella** : merci de me donner la parole. Il y a une année, il y a eu ici un débat assez houleux. On dit toujours que « celui qui oublie sa propre histoire est condamné à la répéter » ; en entendant M. Gygli tout à l'heure, j'ai eu un petit peu ce sentiment, quand on parlait de la crèche garderie avec un projet qui allait arriver, j'ai eu peur que l'on vienne nouvellement avec un projet tout préfabriqué où qui avait été présenté ou analysé par certains mais peut-être pas poussé à l'optimum. On dit que « le mieux est l'ennemi du bien », je ne voudrais pas que l'on répète les mêmes erreurs qui ont été faites les années précédentes, c'est à dire peut-être ne pas arriver avec une pluralité de projets, on sait que l'on a un lieu, je suis d'accord, mais on pourrait arriver avec une pluralité de personnes qui présentent des projets, et essayer de ne pas oublier de permettre au personnel qui va utiliser les lieux de collaborer cette fois, dès le départ, à la conception de ce projet. Je suis certain que vous y avez pensé, mais comme j'ai entendu parler d'un seul projet. Je me suis dit, est-ce que l'on ne va pas répéter les mêmes erreurs, certainement

pas, mais je tenais à vous faire savoir un peu mon inquiétude et j'espère que l'on ne répétera pas les erreurs du passé.

**M. Daniel Rubli :** au début de l'année, si j'ai bonne mémoire, on nous a donné les dates des séances jusqu'à la fin de l'année, nous précisant que pour le 2<sup>ème</sup> semestre ces dates étaient susceptibles d'être changées ; c'est une question que je pose au président, est-ce que les dates des prochaines séances du conseil communal du 2<sup>ème</sup> semestre sont maintenues telles qu'elles avaient été données ?

**M. Yves Filippozzi, président :** en absence de la secrétaire du conseil qui gère le calendrier, je suis obligé de dire que nous n'avons pas eu de discussions pour modifier ces dates

**Mme Anne Morier :** j'ai juste une demande : éventuellement de décaler d'une semaine celle qui est à la rentrée des vacances d'automne. Cela implique que la séance de préparation devrait se faire sur les vacances scolaires.

**M. Yves Filippozzi, président :** sachez et croyez-le, nous avons tenté l'impossible entre le bureau du Conseil et la Municipalité de faire en sorte que les éventuelles collisions avec les vacances scolaires soient réduites au minimum. Madame la future présidente, vous avez constaté vous même que c'est tout simplement impossible, réellement impossible d'éviter totalement cette collision. Par contre, cela va être de votre ressort de solliciter avec la Municipalité d'éventuels reports tels que vous le proposez.

**M. Yves Filippozzi, président :** le partage d'un verre après une séance est un moment important dans la vie politique vaudoise. Aussi je ne vais pas abuser de votre temps avant cette échéance significative. Je ne voudrais pas quitter ce perchoir sans exprimer ma reconnaissance, avec émotion, aux très nombreuses personnes grâce auxquelles notre Conseil communal fonctionne. En premier lieu, il s'agit évidemment des membres eux-mêmes de ce Conseil. Toutes et tous, vous êtes ponctuels, respectueux, appliqués, disciplinés, et prêts à vous engager lorsqu'un travail de commission se présente.

Un seul regret m'habite ce soir, celui de n'avoir pas pu donner plus souvent la parole à Mmes Schluchter Spori et Schiltknecht Morier, des noms que je m'étais entraîné à prononcer.

Voici maintenant une actrice essentielle : Madame la secrétaire du Conseil. Disponible, attentive, efficace, inlassable,... et toujours souriante. Je pense pouvoir affirmer que son rôle est prépondérant dans le déroulement de nos activités : sans elle, nul ne doute que les choses iraient moins bien.

Sur un plan plus anecdotique : pas plus tard qu'en relisant l'un des deux pv que vous venez d'approuver, Patricia m'a permis de faire connaissance avec l'adjectif « phylétique » (relatif au mode de formation des espèces), là où je croyais avoir entendu le conseiller municipal Schwab parler de « philippique » (discours violent contre une personne). Merci de m'avoir ainsi sorti de mon ignorance.

Le président fait partie d'un organe appelé le Bureau : il n'est ainsi pas seul à prendre les décisions, car il dispose d'une aide fort appréciable des deux vice-présidents, des scrutateurs ainsi que des scrutateurs-suppléants.

En cours d'année, une secrétaire-suppléante est venue compléter l'édifice, et croyez-moi que l'intensité de la tâche liée aux nombreuses élections a immédiatement mis à rude épreuve sa force de travail.

Messieurs les huissiers ont beaucoup contribué à la bonne marche de nos activités, et leur sens du service, leur bonne humeur et leur disponibilité m'ont impressionné en toutes circonstances.

Ma reconnaissance va de toute évidence également à la Municipalité, notre interlocutrice par essence ! Tour à tour, chacun des membres du collège a toujours fait preuve d'un sens élevé du dialogue. Les rencontres avec M. le Syndic ont d'abord été un plaisir, bien avant d'être un devoir.

Enfin, il convient de relever les innombrables services rendus par les membres de l'administration communale que j'ai rencontrés : secrétaire municipal et boursier, collaboratrices du greffe, le SPOP en charge des responsabilités en matière de votations et d'élections, les concierges, et le service des forêts pour son accueil chaleureux lors de notre sortie du 12 mai.

Pour conclure après ces remerciements, je souhaite à Mme la présidente élue ce soir la plus agréable découverte qui soit de cette très éphémère et étonnante fonction.

**M. Alain Bovey, syndic :** j'aimerais dire la satisfaction concernant la fessée que nous avons pu donner aux lausannois par le grand prix des villes sportives, de temps en temps cela fait du bien.

Félicitations aux brillants élus bien entendu et au terme d'une première boucle quinquennale et au nom de la Municipalité je remercie le Conseil communal pour la bonne tenue dans les débats qu'elle a pu ainsi mener à bien. Mais ce soir c'est aussi le moment de marquer le relais, de s'adresser au partant.

M. le président, nous voici déjà au terme de cette première année de législature, par ces quelques mots, la Municipalité dont je me fais volontiers l'interprète, vous adresse ses vifs remerciements pour la qualité des rapports que vous avez entretenus avec l'exécutif tout au long de votre mandat, volontiers à l'écoute de votre conseil communal, vous avez, avec bienveillance permis aux débataires de s'exprimer dans de bonnes conditions et votre impartialité n'est pas étrangère à cette bonne tenue. En fait vous restez à votre place, celle que requiert la meilleure attitude d'un président du conseil communal et ces dispositions

fondamentales ont été parfaitement tenues à l'image de cette soirée. Pour terminer avec les remerciements la municipalité vous offre le traditionnel plat en étain que vous pourrez faire graver aux frais de la commune. Merci pour votre engagement exemplaire au service du bien commun en terminant ce mandat lors d'une soirée rondement menée. Bel été a vous toutes et tous.

**M. Yves Filippozi, président** : je suis très touché, merci à la Municipalité pour cette attention.

La parole n'est plus demandée, pour la dernière fois il lève la séance à 22h15.

Le Président

La secrétaire suppléante

Yves Filippozi

Tommasina Maurer